



Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 10 décembre 2018

N° 3 / 2018

La Présidente, Mme Rita Alma, ouvre la troisième séance du Conseil général de l'année 2018 à 20h15.

Seuls les citoyens assermentés jusqu'à ce jour ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

1. Appel, assermentation
2. Promotions civiques
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018
4. Propositions individuelles et pétitions
5. Communications du bureau
6. Communications des représentants aux associations intercommunales
7. Communications de la municipalité
8. Election d'un nouveau membre à la commission de gestion
9. Préavis municipal n° 5/2018 concernant le budget 2019
10. Divers

L'assemblée accepte l'ordre du jour tel que proposé à l'unanimité.

1. Appel et assermentation

Citoyens assermentés au 10 décembre	80
Citoyens assermentés ce soir	1
Total des citoyens assermentés	81
Citoyens présents à l'appel	44
Citoyens excusés	20
Citoyens absents	17

Majorité pour les votes de ce Conseil est 23 (total des citoyens présents à l'appel / 2 + 1).

Personnes excusées

Mmes K. Loizeau, M. Levet, N. Strub, K. Sparks, S. Seatter, P. Jaquet, U. Bänziger, H. Pickenhagen, D. Junod et MM P. D'annunzio, J.-L. Loizeau, F. Andriamanantenasoa, J. Ed Sparks, C. Rollini, D. Strasser, G. Moget, R. Märki, S. Haefliger, F. Zanetta, M.-E. Junod.

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés, soit 27 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

Les personnes non assermentées sont les bienvenues, mais elles sont invitées à rester au fond de la salle. Elles ne peuvent ni participer au débat, ni prendre la parole, ni voter.

Avant de commencer avec l'ordre du jour de la séance, M. R. Dotta informe l'assemblée qu'en 2019 Chavannes-des-Bois accueillera pour la première fois une étape du « **Tour du Canton de Genève** ».

Il souhaite la bienvenue à M. Florian Salina, président du comité d'organisation, présent ce soir pour parler de cet événement sportif majeur. En annexe, la présentation complète de cette manifestation.

2. Promotions civiques

La jeune fille, Mlle A-L. Andriamanantenasoa a été invitée ce soir pour les promotions civiques, malheureusement n'a pas pu venir et s'est excusée de son absence.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

Modifications et ajouts :

P. 10, 7^{ème} paragraphe : Modification et ajout de la part de M. Vergani

M. Vergani informe également la Municipalité que la commune de Coppet « semble » ne pas vouloir attribuer la vignette ...

M. Vergani souhaite qu'il soit inscrit au PV que pendant la discussion sur le préavis Municipal n° 3/2018 concernant la ligne U, des conseillers ont soulevé la crainte qu'un financement de la ligne U pourrait conduire, à moyen terme, à la décision des autorités régionales et cantonales vaudoises de ne plus vouloir soutenir la ligne 813 et, ainsi, de la supprimer.

P. 10, 3^{ème} paragraphe : Mme Rollini souhaite modifier le procès-verbal avec le texte suivant qui annule et remplace le précédent :

« Sachant que pour la ligne TPG B, chaque commune genevoise subventionne, à fonds perdus, en fonction du kilométrage parcouru sur son territoire communal, règle en vigueur à Genève et que la

commune de Chavannes-des-Bois a déjà la ligne 813 qui rejoint la gare de Coppet permettant non seulement de prendre le LemmanExpress mais également d'aller dans le reste de la Suisse, Mme Rollini considère qu'il n'est pas nécessaire d'octroyer une fleur de 1.5 points d'impôts à la Commune de Versoix, les TPG et le Canton de Genève et propose l'amendement suivant : Décide d'autoriser la Municipalité à prolonger le financement de la ligne U pour l'horaire 2019 à hauteur maximum de francs 17'060 correspondant au prorata de 1 km au maximum parcouru sur sol vaudois par la ligne U. La présidente a refusé d'y donner suite ».

En référence au procès-verbal du 18 juin 2018 Mme Rollini demande à nouveau que les 100 questions de la Comgest ainsi que les réponses de la Municipalité soient annexées au présent procès-verbal du fait que l'art. 93 al.2 de la loi sur les communes est resté lettre morte à Chavannes-des-Bois. De plus, elle demande que le rapport de l'organe de révision pour l'année 2017 de même que la pièce citée soient annexés.

La majorité de l'Assemblée ne souhaite pas revenir sur le procès-verbal du 18 juin 2018 qui a déjà été adopté.

M. Dominé fait la remarque comme quoi, ses interventions concernant le préavis no 4/2018, lors de la séance du 12 novembre 2018, n'ont pas été retranscrites. La Présidente répond qu'il n'est pas possible de relater toutes les interventions et qu'il revient à la Secrétaire et à la Présidente du Conseil de juger ce qui doit être reporté ou pas au procès-verbal.

Suite à cela, M. Dominé réplique que si les interventions ne sont pas toutes reportées alors qu'il faudrait penser à rédiger un procès-verbal non pas rédactionnel, mais décisionnel.

La Présidente demande à l'assemblée de voter pour un procès-verbal de décision à partir de 2019. Mme Rollini souligne que, ce point n'étant pas à l'ordre du jour, ne peut par conséquent pas être voté. L'assemblée décide alors de traiter et de voter ce point dans les Divers.

Le procès-verbal est accepté par l'assemblée avec les modifications de Mme Rollini et Vergani à la majorité, moins 13 abstentions et 1 refus.

4. Propositions individuelles et pétitions

Rien à signaler.

5. Communications du bureau

Date de la prochaine séance lundi 17 juin 2019.

6. Communications des représentants aux associations intercommunales

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

Pas de rapport. M. Fiaux informe que demain soir le repas des collaborateurs aura lieu au Relais des Chasseurs à Chavannes-des-Bois.

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte)

Mme Maradan lit le rapport des délégués de l'AJET.

La dernière assemblée a eu lieu le 22 novembre 2018 et il a été évoqué les points suivants :

- L'ouverture, le remplissage et le bon fonctionnement de la crèche de Chavannes-des-Bois (bébés 84%, trotteurs 96% et grands 94%).
- Travaux pour la construction d'une terrasse pour les bébés sont prévus.

- Travail sur un nouveau règlement d'admissions.
- Ouverture du Centre Animation de Vacances à Commugny
- Charges 2018 maîtrisées
- Budget 2019 accepté à l'unanimité

La participation des communes et associations s'élève à CHF 4'727'754.00 ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à l'année dernière.

En région de Terre Sainte il n'y a pas moins de 108 enfants inscrits dans les différentes structures.

ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Mme Bertalan lit le rapport.

La dernière séance de l'Ascot a eu lieu le 27 novembre 2018 pendant laquelle le budget 2019 a été présenté et approuvé. Il a été annoncé qu'une signalisation sera mise en place sur la route de Chaucey.

En septembre la bibliothèque du Rojalet a fêté ses 10 ans. Un nouveau responsable a été engagé à la ludothèque avec pour objectif d'en faire un espace vivant en organisant des soirées bricolage et jeux pour les jeunes.

Conseil intercommunal du Conseil régional (Région Nyon)

Pas de rapport. La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 12 décembre 2018.

7. Communications de la Municipalité

M. R. Dotta, Syndic

Administration générale

La Municipalité est toujours à la recherche de nouvelles patrouilleuses ou patrouilleurs. Les personnes intéressées peuvent contacter le municipale en charge, M. Quadri, ou se renseigner auprès du greffe.

Il est prévu un cours de défibrillateur le 21 janvier 2019, un tout-ménage sera envoyé en semaine. Inscriptions jusqu'au 16 janvier.

La Fête de Noël aura lieu le 15 décembre 2018.

L'administration fermera le vendredi 21 décembre 2018 à midi et rouvrira le lundi 7 janvier 2019.

Transports publics

Park + Rail Coppet et Versoix

M. Dotta revient sur une question qui lui avait été posée lors du dernier Conseil, à savoir la difficulté d'obtenir des places et abonnements pour les parkings à la gare de Coppet.

Il y a 124 places disponibles directement à la gare et gérées par les CFF. Ces derniers n'acceptent plus de nouveaux clients et il n'y a pas de liste d'attente. La commune de Coppet met à disposition 140 places supplémentaires en proximité de la gare, mais il n'y a pas de places disponibles actuellement (environ 70 pers. sur la liste d'attente). Priorité est donnée aux clients qui veulent renouveler les abonnements, aux habitants de Coppet, aux employés qui travaillent sur place et aux personnes qui habitent à plus de 500m d'un arrêt de transports publics. M. Dotta va voir si une priorité peut également être donnée aux habitants de Terre Sainte.

A Versoix il y a encore des places/abonnements disponibles au parking à la gare (géré par les CFF) et au parking de l'Hôtel Lake Geneva (géré par la commune de Versoix).

Lignes U, V, Z et 813

Il y a désormais un bus sur la ligne U toutes les 30 minutes vers la gare de Versoix et un nouvel arrêt destiné principalement aux élèves du Collège des Colombières : Crest d'El à Collex. On notera également des changements concernant les lignes V et Z. La ligne V assurera notamment une nouvelle liaison entre Versoix et l'Aéroport.

Concernant la ligne U, la convention qui lie les communes de Versoix, Collex-Bossy et de Chavannes-des-Bois avec les TPG sera prochainement signée. Selon les dernières informations, il y aura une légère diminution au niveau de la contribution des trois communes pour 2019.

Les communes de Versoix et de Chavannes-des-Bois se sont battues contre la création de la zone tarifaire 88 (deux arrêts le long de la frontière : Sauvigny-Douane et Sauvigny-Martin) avant même le lancement de la ligne U en décembre 2015. Ses efforts ont finalement porté leur fruit, le canton de Genève a confirmé par écrit que la zone sera officiellement supprimée mi-décembre 2019. Les deux arrêts en question passeront en zone 10 (Tout Genève). De ce fait, les utilisateurs de Chavannes-des-Bois ne paieront que 3 zones tarifaires pour se rendre à Genève (au lieu de 4 zones actuellement) à partir de décembre 2019. Pour un abonnement annuel, ça donne une diminution de CHF 260 pour un adulte / CHF 180 pour un junior.

Les utilisateurs de la ligne 813 profiteront également de la suppression de la zone tarifaire 88 pour les trajets en direction de Genève. Un remaniement des zones tarifaires en Terre Sainte est par contre prévu lors de la mise en service du Léman Express pour fin 2019.

Région de Nyon et le DISREN

Suite à l'acceptation d'une motion concernant la résiliation du DISREN lors du dernier Conseil, M. R. Dotta fournit de plus amples explications sur la Région de Nyon et le DISREN. Il précise qu'actuellement l'intégration du DISREN dans la région de Nyon est en discussion et que ce ne sera peut-être plus possible de faire part de la Région de Nyon sans adhérer également au DISREN.

Fonctionnement:

Région de Nyon:

- Association des communes du district de Nyon
- 42 communes membres (sur 47 dans le district)
- Secrétariat, Comité de direction, Conseil intercommunal
- Fonctionnement et coordination des projets d'intérêt régional (territoire, mobilité, environnement, contexte socio-économique, culture, tourisme et sport)
- Cotisation annuelle par habitant (CHF 20)

DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise):

- Outil pour cofinancer des infrastructures, équipements et autres projets d'intérêt régional
- But optionnel (38 sur 42 communes membres, révision des statuts en cours)
- Détermination et contribution par cercle porteur et cercle solidaire pour chaque investissement
- Coûts de fonctionnement à la charge du cercle porteur
- Mécanisme permettant d'obtenir des fonds tiers (CH, VD, privés)
- Contribution communale max. à hauteur d'un point d'impôt par an

Dans la séance du Conseil général du 14 novembre 2015, la commune de Chavannes-des-Bois a accepté le préavis municipal 11/2015 concernant la participation au DISREN de la commune.

Contributions et contreprestations de Chavannes-des-Bois en 2017 :

Contributions

Région de Nyon	17'000 CHF	(cotisation de 20.- / habitant)
DISREN Cercle solidaire	25'330 CHF	(max. 1 point d'impôt= CHF60'000)
DISREN Cercle porteur		
Réseau ECO-Terre Sainte	1'139 CHF	(7'038 entre 2017-21)
Total contributions	43'469 CHF	

Contreprestations

Prestations basiques	Montant pour information et coopération
Ligne U subvention	15'000 CHF (45'000 entre 2016-2019)
Ligne 813	82'000 CHF (Fonds régional TP)
Réseau ECO-Terre Sainte	249'225 CHF (entre 2017-21)
Variations musicales (Tannay)	10'000 CHF (hors préavis)

Bilan DISREN 2017

Coût total des projets	39'320'993 CHF
- Fonds tiers obtenus	32'937'543 CHF
= Investissements régionaux	6'383'450 CHF

Détail investissements régionaux :

Etude projet d'extension Musée du Léman	434'318 CHF
Réaménagement RC1 en Terre Sainte	3'020'000 CHF
Etude de réalisation de Maison des vins	103'000 CHF
Mise en œuvre phase 2 réseau Eco-Terre Sainte	249'225 CHF
Mise en œuvre phase 2 réseau Frontière	280'000 CHF
1 ^e étape pôle tourisme de nature à la Givrine	349'560 CHF
Liaison modes doux Gare de Rolle à Mont-sur-Rolle	110'000 CHF
Passage inférieur Gare de Gland	1'837'347 CHF
Total investissements régionaux	6'383'450 CHF

M. Dominé demande une clarification sur le point « fonds de tiers obtenus »

M. Dotta explique que les fonds de tiers sont des contributions de la part de la confédération et du Canton mais peuvent également parvenir de fonds privés (mécènes etc.) comme par exemple pour le projet du Musée du Léman.

M. R. Beaud, Municipal

Etat des finances communales

Comme déjà souligné plusieurs fois, l'endettement total actuel se monte toujours à CHF 9'200'000 et se situe dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 9'500'000 voté par le Conseil général le 12 décembre 2016. Nous avons demandé 3 mois supplémentaires au même taux (0,02%) à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires de Genève.

M. Stephan Comminot ; Municipal

Rien à signaler

Mme Maria de Matteo, Municipale

Absente pour des raisons familiales

M. Vincent Quadri, Municipal

Absent

8. Election d'un membre à la commission de gestion

M. D. Vergani se propose et devient membre de la commission.
Il est applaudi par l'assemblée.

9. Préavis municipal n° 5/2018 concernant le budget 2019

Mme V. Green lit le rapport de majorité de la commission des finances qui recommande d'adopter les 13 amendements au préavis 5/2018 présentés dans le rapport et d'accepter ensuite le budget 2019 amendé.

M. M. Demierre lit le rapport de minorité de la commission des finances qui recommande au Conseil général de refuser l'amendement au compte 430.3140 et d'accepter ensuite le budget 2019 amendé.

M. R. Beaud explique la position de la Municipalité à l'Assemblée :

1. Lors de la séance du Conseil général du 12 novembre 2018, la Municipalité a annoncé la nécessité de procéder courant 2019 à l'entretien de différents chemins d'amélioration foncière dont la Commune a la charge en raison des dégradations de surface constatées sur les chaussées avec revêtement en béton sur la base d'un rapport technique d'experts (remise en état de fissures et de la réparation des dégradations des bords de chemins). La Municipalité a rappelé par deux fois le besoin urgent de ces travaux de réfection à la commission des finances qui a néanmoins maintenu dans son rapport de majorité la réduction de charges du poste comptable 430.3140 à hauteur de CHF 20'000.00. En revanche, le rapport de minorité de la commission des finances soutient le projet municipal de réaliser lesdits travaux de réfection afin de stopper le processus de dégradation et le coût supplémentaire important qui en résulterait.
2. La commission propose une réduction linéaire de sept comptes sur la base des chiffres du compte de fonctionnement 2018 au 31 octobre 2018 ; ce mode de faire est critiquable, les dépenses étant facturées et comptabilisées aléatoirement au fil de l'année, durant le dernier trimestre ou les deux derniers mois de l'année, sous réserve encore des écritures transitoires. Pour ces raisons, se référer aux chiffres de l'exercice en cours est un leurre, seul un exercice clôturé doit servir de comparaison.

3. La commission des finances a estimé des impôts non récurrents (droits de mutation et gains immobiliers) sur la base des impôts perçus les trois dernières années (réf. lettre B, 3^{ème} paragraphe du rapport de majorité Cofin). La Municipalité a procédé à une telle estimation en prenant la moyenne des années 2016, 2017 et 2018, soit un total de CHF 683'018.20 : 3 = CHF 227'672.75 ; la moitié de cette somme est reprise dans la facture sociale au titre des prélèvements conjoncturels, le restant, que la Municipalité a arrondi à CHF 120'000.00, a été mis au budget 2019 dont CHF 100'000.00 pour les droits de mutation et CHF 20'000.00 pour les gains immobiliers. La Municipalité préfère être un peu pessimiste quant à son approche sur des revenus dits aléatoires.
4. Il est important de relever que CHF 300'475.00 représentent des amortissements purement comptables (réf. haut de la page 3 du rapport de majorité Cofin). En exprimant cette affirmation, la commission omet de relever que la moitié de cette somme est compensée par le loyer facturé à l'AJET et le loyer payé par notre couple de concierges, ce qui ramène le montant réel effectif des amortissements à CHF 150'000.00 environ en conformité avec les préavis concernés votés par le Conseil général.

Les baisses de charges et les augmentations de revenus proposées par la commission des finances ne sont pas la réponse appropriée aux difficultés financières actuelles de la commune et ne contribuent pas à redresser les ratios fortement négatifs issus de l'analyse financière portés à la connaissance de la commission (entre -18% et - 29% en 2017, ratios déjà négatifs en 2016). Ces ratios, expriment la capacité de financement de l'endettement, la capacité d'autofinancement et le degré d'autofinancement. La Municipalité reste convaincue que seule une adaptation adéquate du taux d'imposition communal peut faire sortir la commune de la zone rouge.

Petite information complémentaire positive en rapport avec le budget 2019, mais tout d'abord avec les comptes 2018. Dans le cadre du préavis relatif à la route de Sauverny, la commune a reçu cet automne la subvention cantonale y relative à hauteur de CHF 124'976.00, ce qui permettra de diminuer la charge d'amortissement annuel sur cet investissement de CHF 6'000.- par année dès l'exercice 2018, donc aussi sur le budget 2019.

M. Volpi répond que la majorité des membres de la commission des finances estime qu'il n'est pas opportun de dépenser 20'000 CHF pour l'entretien des routes durant l'année 2019 étant donné le déficit annoncé et que les travaux peuvent être reportés à l'année suivante.

M. Comminot réplique que si l'on attend encore, les fissures peuvent s'empirer et qu'au final ces travaux vont coûter à la commune davantage.

M. Scheffre intervient sur la question pour souligner que certaines bouches d'égout d'écoulement de routes sont en très mauvais état et potentiellement dangereuses.

La Municipalité et la commission des finances concordent que les coûts de fonctionnement des associations intercommunales sont trop élevés pour les communes. C'est à la responsabilité du délégué auprès des associations de soulever cette question lors d'une prochaine séance intercommunale.

Mme Rollini propose 3 amendements.

Après obtention de l'autorisation, la Présidente passe au vote sur les 3 amendements de Mme Rollini et ensuite sur les 13 amendements présentés par la commission des finances.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 10 décembre 2018

- | | |
|-----|--|
| Vu | le préavis de la municipalité n° 5/2018 concernant le budget 2019, du 19 nov. 2018 |
| Ouï | le rapport de majorité de la commission des finances |
| Ouï | le rapport de minorité de la commission des finances |
| Vu | les résultats des votations sur les amendements suivants: |

Amendements présentés par Mme A. Rollini :

- | | | | | | | |
|----|----------|----------|----------|-------|----------|-----------------------------|
| 1. | 100.3060 | – de CHF | 80'000.- | à CHF | 20'000.- | 3 oui, majorité non, 5 abst |
| 2. | 610.3150 | – de CHF | 2'900.- | à CHF | 0 | 3 oui, majorité non, 3 abst |
| 3. | 610.3180 | – de CHF | 30'000.- | à CHF | 0 | 3 oui, majorité non, 4 abst |

Amendements présentés par la commission des Finances :

- | | | | | | | |
|-----|----------|----------|-----------|-------|-----------|-----------------------------|
| 1. | 110.3100 | – de CHF | 15'000.- | à CHF | 12'000.- | majorité oui, 8 non, 3 abst |
| 2. | 110.3110 | – de CHF | 5'000.- | à CHF | 3'000.- | majorité oui, 5 non, 3 abst |
| 3. | 110.3170 | – de CHF | 40'000.- | à CHF | 35'000.- | majorité oui, 8 non, 3 abst |
| 4. | 210.4020 | – de CHF | 380'000.- | à CHF | 400'000.- | majorité oui, 1 non, 5 abst |
| 5. | 210.4040 | – de CHF | 100'000.- | à CHF | 200'000.- | majorité oui, 3 non, 5 abst |
| 6. | 210.4410 | – de CHF | 20'000.- | à CHF | 40'000.- | majorité oui, 2 non, 5 abst |
| 7. | 353.4270 | – de CHF | 0 | à CHF | 1'000.- | majorité oui, 0 non, 4 abst |
| 8. | 356.3180 | – de CHF | 2'000.- | à CHF | 0 | majorité oui, 3 non, 6 abst |
| 9. | 357.3110 | – de CHF | 5'000.- | à CHF | 3'000.- | majorité oui, 7 non, 3 abst |
| 10. | 430.3130 | – de CHF | 2'500.- | à CHF | 500.- | majorité oui, 8 non, 6 abst |
| 11. | 430.3140 | – de CHF | 35'000.- | à CHF | 15'000.- | 16 oui, 21 non, 1 abst |
| 12. | 440.3130 | – de CHF | 4'000.- | à CHF | 2'000.- | majorité oui, 8 non, 3 abst |
| 13. | 450.3140 | – de CHF | 5'000.- | à CHF | 1'000.- | majorité oui, 5 non, 5 abst |

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'approuver le budget 2019 avec les 12 amendements présentés et acceptés et 4 amendements présentés et refusés par le Conseil général

Le Conseil général accepte le préavis municipal no 5/2018 concernant le budget 2019 à la majorité des votants.

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote :

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 10 décembre 2018

- Vu le préavis de la municipalité n° 5/2018 du 19 novembre 2018
- Oui le rapport de Majorité de la commission des finances
- Oui le rapport de minorité de la commission des finances
- Vu Les amendements suivants:

1 ligne budgétaire	100.3060	de CHF	80'000.-	à CHF	20'000.-	Refusé
2 ligne budgétaire	110.3100	de CHF	15'000.-	à CHF	12'000.-	Accepté
3 ligne budgétaire	110.3110	de CHF	5'000.-	à CHF	3'000.-	Accepté
4 ligne budgétaire	110.3170	de CHF	40'000.-	à CHF	35'000.-	Accepté
5 ligne budgétaire	210.4020	de CHF	380'000.-	à CHF	400'000.-	Accepté
6 ligne budgétaire	210.4040	de CHF	100'000.-	à CHF	200'000.-	Accepté
7 ligne budgétaire	210.4410	de CHF	20'000.-	à CHF	40'000.-	Accepté
8 ligne budgétaire	353.4270	de CHF	0	à CHF	1'000.-	Accepté
9 ligne budgétaire	356.3180	de CHF	2'000.-	à CHF	0	Accepté
10 ligne budgétaire	357.3110	de CHF	5'000.-	à CHF	3'000.-	Accepté
11 ligne budgétaire	430.3130	de CHF	2'500.-	à CHF	500.-	Accepté
12 ligne budgétaire	430.3140	de CHF	35'000.-	à CHF	15'000.-	Refusé
13 ligne budgétaire	440.3130	de CHF	4'000.-	à CHF	2'000.-	Accepté
14 ligne budgétaire	450.3140	de CHF	5'000.-	à CHF	1'000.-	Accepté

15 ligne budgétaire 610.3150 de CHF 2'900.- à CHF 0 Refusé
16 ligne budgétaire 610.3180 de CHF 30'000.- à CHF 0 Refusé

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'approuver le budget 2019 avec les 12 amendements présentés et acceptés et les 4 amendements présentés et refusés.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

10. Divers

La Présidente revient sur la question de la rédaction du procès-verbal et demande à l'assemblée de voter à main levée pour passer à un procès-verbal décisionnel dès 2019.

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois accepte de passer à un procès-verbal décisionnel dès 2019 à la majorité avec 1 non et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 22h50.

L'assemblée est cordialement invitée au verre de l'amitié.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

La Présidente

La Secrétaire



Rita Alma



Amelia Eikhuizen Morgado